



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA
SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING
LISTE DES JUSTIFICATIFS

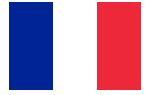


Type de visa:	long séjour (plus de 90 jours)
Motif du voyage:	Visiteur

NOTE IMPORTANTE: 1. Vous allez en France pour une visite privée et vous séjournerez plus de 90 jours. Vous devez demander un visa visiteur . Vous devrez fournir une lettre ou un certificat à caractère officiel expliquant votre souhait de vous rendre en France pour une longue période. 2. Veillez noter que l’Ambassade ou le Consulat Général de France en Chine se réserve le droit d’exiger des documents ou des informations supplémentaires lors du traitement d’une demande de visa selon la situation particulière du demandeur. La présentation de tous les documents cités dans la liste ci-dessous n’entraîne pas la délivrance systématique du visa.
--

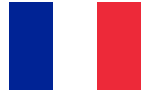
LISTE DES JUSTIFICATIFS

NO	LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER
I. DOCUMENTS GENERAUX	
1	Une photo d’identité, récente et aux normes En couleur 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, bouche fermée, prises dans les 6 mois passés. Veuillez consulter le FAQ les critères sur les photos de visa pour plus d’info. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d’informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.
2	Formulaire de demande de visa long séjour, original et photocopie Notes: 1. Modèle de formulaire: Veuillez télécharger le formulaire sur TLS site web. Pour la France métropolitaine veuillez télécharger : Formulaire de long séjour Pour la France DROM-CTOM veuillez télécharger : Formulaire pour un département ou une collectivité d’outre-mer. 2. Langues: Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français. 3. Signature: 1) Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur de 18 ans ou plus. La signature doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration. La signature d’un représentant n’est pas valide. 2) Veuillez signer dans le dernier champ du formulaire. 3) Pour le demandeur mineur (âgé de moins de 18 ans à la date du dépôt de la demande): Le formulaire doit être signé par un parent ou un gardien légal, avec une mention “père”/ “mère”/ “tuteur légal” à côté de la signature. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur.
3	Assurance, original et photocopie 1. Visa long séjour pour la France (plus de 90 jours): Si une assurance est exigée, veuillez acheter une assurance valable pour la France couvrant toute la durée de votre séjour (selon le billet d’aller-retour ou la période de séjour plus longue figurant sur votre formulaire de visa long séjour, i.e. pour 3-6 mois, il faut acheter une assurance valable pour 6 mois.)



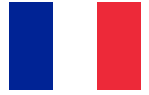
TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA
SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING
LISTE DES JUSTIFICATIFS

	2. Montant: L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB).
4	Relevé bancaire du demandeur couvrant les trois derniers mois (hors carte de crédit et compte de dépôts), original Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les relevés bancaires d'un parent ou du conjoint.
5	Lettre d'invitation, original Lettre d'invitation de la société ou de la personne invitante en France précisant : la durée prévue du séjour, le but du séjour, la prise en charge financière ainsi que le programme détaillé. La lettre doit être signée à la main par l'invitant.
6	Passeport de l'invitant, photocopie Pour visite amicale, obligatoire si l'hôte est de nationalité étrangère résidant en France, non requis si l'hôte est français. Pour visite familiale, obligatoire quel que soit la nationalité de l'hôte.
7	Document d'identité de l'invitant attestant de sa résidence en France, photocopie
8	Garanties financières de l'invitant, photocopie Garantie financière originale constituée par le garant Si le garant vit en France : une preuve de revenus réguliers au cours des 3 derniers mois (bulletins de salaires sur 3 mois, relevés bancaires sur 3 mois ...) Si le garant réside en Chine mais invite le demandeur à voyager avec lui vers la France : une lettre de garantie signée, une copie du permis de résidence en Chine, une preuve de revenus réguliers (lettre de l'employeur), une preuve de résidence dans le pays de destination (taxe d'habitation, titre de propriété...) ou une attestation d'accueil *optionnel si les frais de voyage sont pris en charge par le demandeur
9	Attestation de logement, photocopie Veuillez fournir un des documents suivants correspondant aux critères ci-dessous: 1. Si un logement a été loué: photocopie de bail exigée. 2. Si un logement gratuit est mis à votre disposition: - attestation de votre hôte sur papier libre, - et photocopie de la carte d'identité française ou la carte de séjour en cours de validité de votre hôte. 3. Pour un logement en cité universitaire: attestation du C.R.O.U.S. 4. Pour une chambre d'hôtel: photocopie d'une réservation d'hôtel. 5. Autres cas: veuillez fournir une lettre explicative. Veuillez fournir une traduction en français ou en anglais si l'attestation de logement est rédigée dans une autre langue.
10	Attestation sur l'honneur de ne pas exercer d'activité professionnelle en France, original et photocopie pour demandeur moins de 65 ans Vous devez assurer que cette attestation soit écrite en français ou en anglais et soit dûment signée. La signature doit être la même que celle sur le passeport.
11	Justificatifs d'un niveau de ressources au moins égal au salaire minimum de croissance net annuel sauf si le demandeur est propriétaire d'un bien immobilier en France.
12	Hukou, photocopie Document pour le demandeur de nationalité chinois. Copies de toutes les pages.



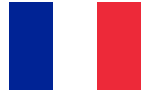
TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA
SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING
LISTE DES JUSTIFICATIFS

13	<p>Passeport, original</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu. Pour plus d'information sur les critères, consultez la rubrique FAQ de notre site public.</p> <p>Avant de déposer votre demande de visa, veuillez vérifier les points suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Date d'expiration de votre passeport :<ul style="list-style-type: none">- Votre passeport a été délivré il y a moins de 10 ans.- Pour un visa de court séjour (moins de 90 jours) : la durée de validité doit être supérieure de 3 mois à la date projetée de votre départ de l'espace Schengen.- Pour renouveler un visa de circulation : la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date du dépôt de votre demande.- Pour un visa de long séjour (supérieur à 3 mois), la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date projetée de votre départ de Chine.2. Assurez-vous que votre passeport contient au moins 2 pages entièrement vierges.3. Vérifiez que votre passeport n'a pas été modifié ou abîmé.4. La signature sur la dernière page du passeport exigée pour un passeport non-biométrique. <p>Passeport, photocopie</p> <ol style="list-style-type: none">1. Photocopie des 5 premières pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.2. Si vous êtes titulaire d'anciens passeports ou de passeports de service, il vous est conseillé également de présenter ces pièces ou tout au moins les photocopies des pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.
	<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p> <p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontakt afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>
14	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport, original</p> <p>Obligatoire si vos dossiers sont déposés par un représentant. Veuillez télécharger le modèle sur notre site.</p>



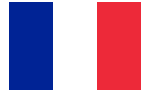
TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA
SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING
LISTE DES JUSTIFICATIFS

	<p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être la même que celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être complètement remplie, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre originale pour chaque demande.</p> <p>3. Pour le mineur (âgé de moins de 18 ans le jour du dépôt de la demande): La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un gardien légal. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>
15	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant, original et photocopie</p> <p>Obligatoire si vos dossiers sont déposés par un représentant. Une photocopie recto/verso de la carte d'identité est exigée.</p>
II. DOCUMENTS D'APPUI	
Veuillez fournir les documents correspondant à votre situation personnelle et professionnelle.	
LES SALARIES : DOCUMENTS NO. 16-17 EXIGES	
16	<p>Lettre de l'employeur, original et traduction</p> <p>Lettre de l'employeur en anglais ou en chinois avec une traduction en anglais sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société,- le nom et la fonction du signataire,- le nom du demandeur, sa fonction, son salaire, son ancienneté dans l'entreprise ainsi que le lieu du travail (ville),- la confirmation de la position après le retour,- le motif de la visite,- les conditions de prise en charge,- l'autorisation d'absence. <p>La traduction obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.</p>
17	<p>Copie scellée du K-bis ou de la licence de l'organisme ou du certificat de responsabilité légale d'une institution (ou tout autre certificat ayant la même fonction), original</p> <p>Non requis pour les personnes travaillant en freelance.</p>
LES ETUDIANTS : DOCUMENTS NO. 18-19 EXIGES	
18	<p>Lettre d'autorisation d'absence de l'établissement scolaire, originale</p> <p>une lettre sur un papier à en-tête officiel de l'établissement scolaire, revêtue du cachet et signée, mentionnant:</p> <ul style="list-style-type: none">- le nom et prénom et la classe de l'élève ou l'étudiant;



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA
SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING
LISTE DES JUSTIFICATIFS

	<ul style="list-style-type: none">- l'adresse complète et le numéro de téléphone de l'établissement scolaire;- la dispense de fréquentation de l'établissement scolaire et la durée;- les nom et fonction de la personne qui accorde la dispense.
19	Carte d'étudiant, originale et photocopie ou Certificat de scolarité, original Le certificat de scolarité et la lettre d'autorisation d'absence peuvent être intégrés dans un seul document.
LES RETRAITES : DOCUMENT NO. 20 EXIGES	
20	Carte ou certificat de retraite, original et photocopie
LES DEMANDEURS MARIÉS : DOCUMENT NO. 21 EXIGES	
21	Livret de mariage, original et photocopie
LES MINEURS DE NATIONALITE CHINOISE: DOCUMENTS NO 22, 23 EXIGES	
22	Certificat de naissance notarié, OU BIEN Acte notarié établissant les liens familiaux entre les parents/le tuteur légal et le demandeur mineur. Tous ces actes doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le Waiban. Original contenant la traduction en anglais ou en français, le reçu délivré par le Waiban 1. Pour les demandes de long séjours: document requis pour les mineurs âgés de moins de 18 ans le jour du dépôt de la demande. 2. Procédure : Veuillez faire une demande d'acte notarié chez un Notaire, et puis faire légaliser cet acte notarié par le Ministère des Affaires Etrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le waiban. Pour plus d'informations sur la juridiction, la procédure ou les documents requis, veuillez contacter les autorités concernées. 3. Pour les demandes individuelles déposées au centre à Shanghai (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables. Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis. 3. Attention: Veuillez noter que tous les actes originaux soumis ne seront pas restitués.
23	Acte notarié de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, légalisé par le ministère des affaires étrangères, original contenant une traduction en anglais ou français, le reçu délivré par le Waiban 1. Ce document est requis lorsque les mineurs (âgés de moins de 18 ans à la date du dépôt de demande de visa) voyagent seuls ou avec un seul parent. 2. Procédure: Veuillez procéder à une demande d'acte notarié chez un Notaire, ensuite le faire légaliser par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, l'Ambassade de Chine ou un bureau des affaires étrangères provincial. Pour plus d'information sur la juridiction, la procédure ou les documents requis, veuillez contacter les autorités concernées. Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA
SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING
LISTE DES JUSTIFICATIFS

	<p>seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables. Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>3. Si ce document est délivré hors de Chine, veuillez faire un certificat autorisant à voyager, attesté par les autorités compétentes du pays de résidence des parents ou des tuteurs légaux de l'enfant mineur.</p> <p>4. Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>
LES DEMANDEURS ETRANGERS RESIDANTS EN CHINE : DOCUMENTS NO.24-26 EXIGES	
24	<p>Permis de résidence chinois, original et photocopie Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Ce permis doit être valable après le retour du demandeur en Chine. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>
25	<p>Acte de naissance ou preuve de la tutelle légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original Obligatoire si demandeurs moins de 18 ans le jour du dépôt de la demande. Soit contenant une traduction en anglais ou français.</p>
26	<p>Acte de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, original contenant une traduction en anglais ou français Ce document est requis lorsque les mineurs (âgés de moins de 18 ans à la date du dépôt de demande de visa) voyagent seuls ou avec un seul parent. Il doit contenir la signature des deux parents ou les tuteurs légaux et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen.</p>